

COMITÉ DLAL FEAMPA

GALPA DU 6 MARS 2026

LISTE DE PRÉSENCE

MEMBRES VOTANTS					
COLLÈGES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS		TOTAL
ÉLUS DES COLLECTIVITÉS	Michel PARENT	Présent	Joseph HUOT	Excusé	PUBLIC
	Patrice BROUHARD	Présent	Alain BOMPARD	Excusé	PUBLIC
	Marie-Christine PERAUDEAU	Présente	Christian PITARD	Présent	PUBLIC
	Bruno BESSAGUET	Présent	Alain BURNET	Excusé	PUBLIC
	Christophe SUEUR	Excusé	Jean PROU	Présent	PUBLIC
PÊCHE ET AQUACULTURE	Philippe MORANDEAU	Présent	Anaïs SALZARD	Excusée	PRIVÉ
	Laurent CHAMPEAU	Présent	Romain PEYRAUD	Excusé	PRIVÉ
	Nicolas CHAUBARD	Excusé	Aglaée SAUMONNEAU	Excusée	PRIVÉ
	Philippe MICHEAU	Présent	Emilie ROCHE	Excusée	PRIVÉ
	Eric BLANC	Excusé	Marie FERRIERE	Présente	PRIVÉ
PORTS ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	Bruno SAMZUN	Excusé	David PASSERAULT	Excusé	PUBLIC
	Nicolas DUBOIS	Excusé	Amélie PERRAUDEAU	Présente	PUBLIC
	Céline VIRON	Excusée	Myriam CONIL-COMBEAU	Excusée	PUBLIC
	Alexandra MAISONNET	Excusée	Marie BOURLEYRE	Excusée	PUBLIC
BIOTECHNOLOGIES MARINES	Pierrick BARBIER	Présent	Diane DUFFOUR	Présente	PRIVÉ
RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES	Audrey BRUNEAU	Excusée	Frédéric GIRARDIN	Excusé	PUBLIC
PROTECTION ET SURVEILLANCE DU LITTORAL	Julie BERTRAND	Excusée	Yohan WEILLER	Présent	PUBLIC
TOURISME	Lionel PACAUD	Présent	Emrick HERBAUT	Excusé	PRIVÉ
INDUSTRIE NAUTIQUE ET NAVALES	Rodolphe MOUCLIER	Excusé	Cyril ROMERO	Excusé	PRIVÉ
FORMATION	Simon MARQUET	Excusé	Nathalie de POIX	Présente	PUBLIC
ESS	Thierry LEQUES	Excusé	Samuel MASSE	Excusé	PRIVÉ
SOCIÉTÉ CIVILE / ANIMATION / ENVIRONNEMENT	David BEAULIEU	Excusé	Nathalie DANIEL	Présente	PRIVÉ
	Pauline LOUBAT	Excusée	Fabien MERCIER	Excusé	PRIVÉ
	Jean-Pierre BOUTFOL	Excusé	Evelyne NÉRON MORGAT	Excusée	PRIVÉ
	Gérard DOIZELET	Présent	Jean-Pierre BROCHON	Présent	PRIVÉ
	Emilie MARIOT	Présente	Violaine COULANGE	Excusée	PRIVÉ
CULTURE / PATRIMOINE	Emmanuel de FONTAINIEU	Excusé	Arnaud DAUTRICOURT	Présent	PRIVÉ
MARAIS	Jean-Eude du PEUTY	Excusé	Sophie BAGAGEM	Excusée	PUBLIC

Personnes associées présentes :

- Alexandra POLLEAU, CPIE
- Frédéric GACHET, DIRM SA
- Julie THOMAS, Les Petits Débrouillards
- Christelle LAURENT, Département 17
- Vérane PAGANI, Projet PNR
- Maja LARSEN, Région Nouvelle-Aquitaine
- Ichraf SNOUSSI, Région Nouvelle-Aquitaine
- Florence BOBILLON, CCBM/CCIO
- Xavier PASTEAU, CARA
- Eric WALTER, OTC CARA
- Pablo CASTILLO, CARA
- Emilie LEROY, CARO
- Cristelle BOUCHALAIS-COUZON, CARO

QUORUM

Règle du quorum	Comité du 17 Octobre 2025	
30% de membres votants	Minimum : 9	Votants / Présents : 18
50% de membres présents sont des privés	Minimum : 9	Votants / Présents : 10

Gabrielle MOSSOT, animatrice du GALPA, rappelle aux membres votants du GALPA qu'ils doivent signer la feuille listant les conflits d'intérêts potentiels au vu des projets présentés à l'ordre du jour et aux personnes associées qu'elles doivent signer la feuille d'émargement classique.

ORDRE DU JOUR

Les membres du GALPA Îles et Estuaires Charentais sont accueillis au sein des locaux de la salle polyvalente de Mornac-sur-Seudre par Michel PARENT.

Gabrielle MOSSOT, propose de dérouler la séance sur la base de l'ordre du jour suivant :

- État d'avancement du FEAMPA à l'échelle régionale
- Dossiers sélectionnés et consommation de la maquette financière
- Étude des projets soumis à la sélection du GALPA : 3 projets
- Contexte National et Européen du DLAL FEAMPA
- Autres informations
- Suite et calendrier

MODIFICATIONS NOMINATIVES DE LA COMPOSITION DU GALPA

Une modification nominative des représentants de l'Atelier des gens de mer était inscrite à l'ordre du jour. En effet cette structure est en cours de liquidation judiciaire. Néanmoins, la décision du tribunal n'ayant pas été encore actée il est proposé aux membres votants de se positionner sur cette modification nominative à la future instance du GALPA. L'Atelier des Gens de mer sera remplacé par l'ADEI.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU FEAMPA À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Voir diapositives correspondantes (diap. 3 à 5).

- **Comparatif des consommations des GALPA à l'échelle régionale**

Gabrielle MOSSOT présente le tableau comparatif des taux de consommation des quatre GALPA régionaux. Le GALPA IEC présente 17 dossiers sélectionnés pour une consommation de la maquette financière à hauteur de 52% et un montant moyen par dossier de 30 509€. Les paiements avancent également, 72 858€ de FEAMPA ont été payés et 130 858.08€ si l'on prend en compte les acomptes effectués.

Les données pour les autres GALPA sont présentées, on notera l'accélération de la consommation de la maquette du GALPA Côte Basque Sud Landes qui, en deux comités, a consommé 43% de sa maquette financière.

- **Courrier à l'attention du Président de région pour faire remonter les difficultés liées au montage des dossiers**

Gabrielle MOSSOT informe qu'un courrier à l'attention du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a été envoyé pour expliciter les difficultés de montage de dossiers des porteurs de projet. Ces difficultés proviennent à la fois des contraintes budgétaires des collectivités et des structures privées mais sont dues également aux complexités administratives relatives au montage des dossiers. Ces facteurs combinés ralentissent la consommation de la maquette financière globale et crée une certaine lassitude de la part des porteurs de projet.

Cette démarche est commune aux GALPA La Rochelle-Ré-Aunis, Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et Îles et Estuaires Charentais.

Le courrier adressé au Président de la Région est joint au CR du GALPA.

- **Consommation du FEAMPA à l'échelle régionale**

Gabrielle MOSSOT présente l'avancement globale des fiches OS de la Région. Au total 43.7% de la maquette FEAMPA régionale est programmée. Pour le DLAL la consommation s'élève à 33.2% programmée (dossiers conventionnés) et 51,6% sélectionnée (sélection locale).

POINT D'AVANCEMENT SUR LES DOSSIERS SÉLECTIONNÉS ET LA CONSOMMATION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir diapositives correspondantes (diap. 6 à 10).

Gabrielle MOSSOT présente l'état d'avancement des dix-sept dossiers sélectionnés à ce jour par le GALPA. Les derniers dossiers sélectionnés en octobre ont été déposés sur la plateforme MDNA et sont instruits. Ils seront votés à la Région lors de la commission permanente d'avril 2026. Seul le dossier Equip'Age et voiles de classe est en cours de montage en vue de son instruction.

Le taux de consommation de la maquette s'élève à 52% soit un montant FEAMPA engagé de 518 170.07€ et la même somme de contrepartie régionale.

ÉTUDE DES PROJETS SOUMIS À LA SÉLECTION DU GALPA : 3 PROJETS

- **Présentation des projets soumis au vote et projection de la consommation prévisionnelle de la maquette**

Voir diapositives correspondantes (diap. 11 à 16).

Gabrielle MOSSOT explique que trois projets sont aujourd'hui proposés au vote des membres du GALPA engageant un montant de 58 339.14€ de FEAMPA et la même somme en contrepartie régionale, ce qui représente 6% de la maquette. Ces dossiers ont été étudiés dans le cadre d'un comité technique qui s'est déroulé le 13 février 2026.

Un dossier est mutualisé avec le GALPA de La Rochelle-Ré-Aunis avec une proposition de clé de proratisation à même hauteur pour chacun des GALPA.

Un projet s'inscrit dans la fiche-action 1 et deux au sein de la fiche-action 2.

Si ces trois projets sont sélectionnés à l'issue de cette instance du GALPA, la consommation prévisionnelle de la maquette s'élèvera à 58%.

Gabrielle MOSSOT précise que de nombreux projets sont en construction et ou réflexion, néanmoins il faut anticiper le dépôt des dossiers car le temps de montage administratif est souvent long et complexe. De plus, les conventionnements de dossier se finalisant fin 2027, il ne reste que trois à quatre comités pour sélectionner des dossiers.

ÉTUDE DES PROJETS SOUMIS À LA SÉLECTION DU GALPA : 3 PROJETS

Les porteurs sont présents afin de présenter leur projet et de répondre aux questions des membres du GALPA.

- **Étude technico-économique pour la valorisation des plantes halophiles du marais salé de la Seudre et l'organisation d'une filière locale (Projet VALHALO)**

Voir diapositives correspondantes (diap. 17 à 20).

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	Projet qui avait été monté dans le cadre du projet Seudre et qui est repris et reproposé ici dans le cadre de la mission croissance bleue associant les 4 collectivités et piloté par la CARA. S'inscrit dans une volonté de diversification, de développement de nouvelles activités durables et entretenant le marais. Projet complémentaire à OPTIMAR sélectionné par le GALPA en 2023 et visant à l'optimisation technique des cultures (semences, rendements et récoltes). Ici le projet propose de développer le potentiel non valorisé des plantes halophiles (alimentation, cosmétique, pharmacologie). L'objectif de ce projet est bien d'étudier les voies de valorisation de différentes espèces - conditions technico-économiques et organisationnelles pour exploiter ce potentiel, de manière durable environnementalement et économiquement. Un stage de master en 2025 a permis d'identifier les plantes d'intérêt : salicorne (culture), aster

	maritime, obione, maceron et soude (cueillette). À terme, l'objectif est d'attirer de nouveaux producteurs et porteurs de projet au sein du marais en ayant analysé en amont l'ensemble des aspects de la filière (faisabilité technique, économique, réglementaire, environnementale, transformation, consommation → accompagnement de la structuration de la filière). Support de com prévus à destination des pros Projet partenarial associant la CARA (chef de file), CAPENA et l'APSALIMAC (producteurs de salicornes, une dizaine sur le territoire). Projet en lien avec la mission croissance bleue, la mise en place du PNR et le projet OPTIMAR porté par l'APSALIMAC financé par le GALPA. Projet de 2 ans, marché lancé en novembre 2025.		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	21 065,48€	21 065,48€	10 532,74€
Coût total de projet	52 663,69€ TTC		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement. Ce projet est présenté dans le cadre de la mission Croissance Bleue portée par la CARA pour le compte des quatre intercommunalités du territoire Îles et Estuaires Charentais.

Pablo CASTILLO, mission Croissance Bleue présente le projet et les enjeux relatifs à ce projet.

Philippe MORANDEAU, CRC 17, affirme que la production de plantes halophiles est complémentaire à celles effectuées par les ostréiculteurs comme les crevettes ou les palourdes et que cette production nécessite peu d'investissement ce qui est très intéressant pour les professionnels.

Pablo CASTILLO ajoute qu'il y a également une complémentarité de saisonnalité.

Michel PARENT, PETR PMO, s'interroge sur les caractéristiques des zones de marais propices au développement des plantes halophiles.

Pablo CASTILLO répond que les cinq plantes ciblées au sein de l'étude ont toutes des conditions de développement différentes mais ce sont des plantes endémiques des marais.

Jean PROU, Département 17, demande si les plantes seront cultivées ou récoltées et si l'étude permettra de comparer la rentabilité des deux modes d'exploitation.

Pablo CASTILLO répond que la salicorne sera bien étudiée dans le cadre de sa culture mais pour chaque plante cette question devra être posée. La comparaison entre les modes d'exploitation est une partie du projet OPTIMAR, aussi ces deux projets vont venir répondre conjointement à ces questionnements.

Emilie MARIOT, CPIE IODDE, ajoute qu'il faudra en effet bien étudier les aspects réglementaires car en termes de cueillette certains habitats sont classés et qu'il sera nécessaire de voir quel mode de production sera le plus pertinent pour le marais. Il faudra bien distinguer ce qui est de la culture et ce qui est de la cueillette et les modalités réglementaires associées.

Pablo CASTILLO répond que ces questionnements seront étudiés dans le cadre du COPIL du projet car la première année va être dédiée à un état des lieux de la situation sur le territoire et des comparaisons à l'échelle nationale voire internationale. En fonction de ces résultats, le COPIL de fin de première année pourra axer les choix.

Michel PARENT demande si des conditions hydrauliques particulières sont nécessaires pour ces plantes.

Pablo CASTILLO répond que cela dépend en effet de chacune des plantes. Pour la salicorne par exemple, CAPENA a démontré que la plante se développait mieux avec une gestion spécifique de l'hydraulique.

Michel PARENT complète en demandant si l'hydraulique concerne le marais ou les chenaux.

Pablo CASTILLO répond que c'est l'hydraulique du marais.

Gérard DOIZELET, Huitre Pédagogique, s'interroge sur le fait que certaines zones de plantes halophiles sont inscrites au sein des zonages Natura 2000 et quel est l'impact sur la cueillette ?

Pablo CASTILLO répond que cela fait partie d'un dérisquage réglementaire intégré à l'étude.

Gabrielle MOSSOT présente le plan de financement et les dépenses présentées pour ce projet.

Gabrielle MOSSOT propose aux membres votants d'étudier les deux premiers projets qui sont proposés par la mission Croissance Bleue et de les voter par la suite en même temps car les personnes en conflits d'intérêt sont les mêmes sur ces deux projets.

Le comité technique du 13 février 2026 propose la note de 15/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant dans la stratégie du GALPA IEC.
- Développement d'une filière de valorisation structurée et diversifiante pour les professionnels
- Projet valorisant la diversification du marais
- Veiller évidemment au développement extensif de la culture et non une production intensive
- Forte implication des acteurs locaux - démarche partenariale

L'avis préalable du service instructeur est daté du 28 janvier 2026 et précise que le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique et aux obligations de publicité.

Michel PARENT étant en conflit d'intérêt sur les deux projets proposés par la mission Croissance Bleue, Gabrielle MOSSOT propose qu'un président de séance soit désigné pour procéder au vote des deux projets.

Michel PARENT désigne Philippe MORANDEAU comme président de séance pour voter ces projets.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Michel PARENT, Patrice BROUHARD, Marie-Christine PERRAUDEAU, Christian PITARD, Bruno BESSAGUET et Lionel PACAUD en tant que représentants des collectivités engagées dans le cadre du contrat région encadrant la mission Croissance Bleue et Pierrick BARBIER et Diane DUFFOUR en tant que représentants de CAPENA qui est directement impliqué dans le projet.

Au total 6 lignes de membres votants sont exclues du vote.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 18 votants présents - 6 en conflits d'intérêt = 12

Sur un total de 12 votants on décompte :

- 12 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à l'unanimité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

• Cartographie des marais Îles et Estuaires Charentais

Voir diapositives correspondantes (diap. 21 à 24).

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Fiche action	N° 2 - « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	Projet porté dans le cadre de la mission croissance bleue associant les 4 collectivités. Le COPIL de cette mission en 2024 a exprimé une volonté de connaître le potentiel en carbone bleu du territoire Îles et Estuaires Charentais. La première étape étant de disposer d'une cartographie des milieux et notamment des zones de marais (466 km² du territoire). L'objectif est donc de cartographier précisément les milieux des zones humides de marais (doux, salés/ saumâtres) afin de permettre l'évaluation du potentiel en carbone bleu du territoire. Ces milieux sont les plus efficaces en termes de séquestration carbone et ce sont des milieux à fort enjeux pour les filières de la pêche et de l'aquaculture par les services écosystémiques qu'ils rendent. L'objectif est donc de disposer d'une meilleure connaissance et valorisation du carbone bleu présent dans ces milieux ce qui pourrait renforcer la reconnaissance socio-économique des activités de pêche et de conchyliculture, en montrant leur dépendance à des écosystèmes qui participent activement à l'atténuation du changement climatique. La méthode utilisée est une analyse automatisée de données de télédétection ou d'orthophotographie afin de définir des surfaces de marais pour la typologie demandée (prestation) couplée à un stage de master de 6 mois pour la consolidation des données par relevés de terrain sur les zones ou l'imagerie

	ne serait pas suffisante. Projet de 15 mois (analyse documentaire, traitement d'image et restitution fin 2026 - début 2027). Marché évolutif : Seudre et ensuite Oléron et Rochefort En lien avec SMBS, PNR, LRTZC → bel enjeu que d'avoir une cartographie référentielle du territoire. Groupe de travail marais constitué : UNIMA, SMBS, GQ HMO/CRC, CARA, CCIO, PMO, PNR, SMCA, CAPENA, FMA, CCBM pour disposer d'une nomenclature satisfaisante au plus grand nombre et répondant aux différents besoins et applications métiers - Évolution CCTP dans la limite de l'enveloppe budgétaire.		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	26 300€	26 300€	13 150€
Coût total de projet	65 750 TTC pour le GALPA IEC		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement. Ce projet est présenté dans le cadre de la mission Croissance Bleue portée par la CARA pour le compte des quatre intercommunalités du territoire Îles et Estuaires Charentais.

Pablo CASTILLO, mission Croissance Bleue, présente le projet et les enjeux relatifs à ce projet.

Yohan Weiller, PNM EGMP, précise que des cartographies d'estran ont été réalisées avec le prestataire sélectionné pour la cartographie des marais et que le retour d'expérience est très satisfaisant. Il ajoute que les phases de vérification terrain sont essentielles notamment sur ce type de milieux qui présente une mosaïque d'habitats. Il faut apprendre à la machine à reconnaître les habitats et cela est conditionné par un travail de terrain conséquent. La vérification terrain avait été sous-estimée par le bureau d'étude dans le cadre du travail réalisé par le PNM. La question de l'échelle est également importante à prendre en compte, notamment pour identifier les différents types d'habitats pour afin de déterminer le potentiel de captage du carbone.

Pablo CASTILLO répond que depuis ce travail réalisé par le PNM en 2021, de nouvelles données plus précises sont sorties et permettent d'obtenir des résultats plus fins et de manière automatique. De plus, a été prévu au sein du projet un stage pour aller corriger les erreurs éventuelles et disposer d'un zonage plus précis. Enfin, l'objectif n'est pas seulement le carbone bleu mais aussi d'avoir une donnée interopérable et utilisable pour l'usage des marais pour la filière, pour la gestion de l'eau (SMBS, SMCA). L'objectif est que cette donnée soit durable dans le temps et utilisable par le plus grand nombre d'organisme.

Laurent CHAMPEAU, CRC 17, ajoute que la filière est en effet intégrée au sein du groupe de travail constitué et que rapidement il a été souligné que l'enjeu de quantification du carbone bleu au sein du marais ne pouvait pas être le seul enjeu de cette cartographie. Le marais est le siège de multiples enjeux (économiques, lieux de diversification, sanitaires, environnementaux). L'application au carbone bleu ne peut pas être la seule entrée du projet. Il ajoute que sur le marais salé un précédent travail a été réalisé sur la caractérisation du marais s'intitulant le règlement aquacole (CREAA, ex CAPENA) et qui a permis de dresser les différentes typologies de marais qui existent. Ce travail pourra alimenter l'intelligence artificielle ce qui permettra de préciser les entités.

Michel PARENT rappelle les propos de Rémi JUSTINIEN qui souligne régulièrement que le marais est un puit de carbone plus performant que les forêts. Les collectivités s'interrogent néanmoins davantage sur l'hydraulique du marais qui peut permettre de lutter contre la submersion marine. C'est un sujet qui est capital, aussi est-ce que cette cartographie permettra d'apporter des éléments en ce sens ? Ce questionnement est aussi partagé par les agriculteurs et maraichers qui sont gênés par la saturation en eau dans les terres qui les empêche de travailler et apporte beaucoup d'incertitude en zones humides et au sein des marais. Est-ce que ce paramètre pourrait être intégré et pris en compte dans l'étude ?

Pablo CASTILLO répond que ces deux questionnements se rejoignent et que l'intégration des deux syndicats de bassins (SMBS et SMCA) au sein de groupe de travail va en ce sens. La gestion de l'eau est intégrée à cette étude en associant notamment la méthode des modèles numériques de terrain (MNT) en plus des ortho photos et qui permettent d'étudier la topographie. Il ajoute que l'étude ne dira pas comment gérer mais proposera un constat des zones plus ou moins en eau au fil de l'année.

Arnaud DAUTRICOURT, CIM, aoute que dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional tout un panel de données va être collecté mais en ciblant les données manquantes au vu des études existantes. Comment s'articule la cartographie proposée et cette dynamique de parc ? De plus, il s'interroge sur la mise à jour de la donnée qui peut devenir rapidement obsolète, comment cette donnée pourrait être suivie dans le cadre par exemple d'un observatoire des zones humides pour avoir une pérennisation et une mise à jour régulière de l'évolution économique et environnementale de ces zones et non un état des lieux à un instant T ?

Pablo CASTILLO répond qu'aujourd'hui il n'existe pas de carte homogène à l'échelle du territoire et que ce besoin est identifié afin de disposer d'une donnée de départ. Il y a également un besoin de construire une méthodologie pour constituer cette carte. Il sera en effet nécessaire de la réactualiser mais en ayant déjà cette première base ce sera plus facile par la suite. Il ajoute que le PNR est intégré au groupe de travail du projet.

Gabrielle MOSSOT complète en disant que les collectivités sont intégrées dans ce groupe de travail et notamment le service SIT du Pôle Marennes Oléron qui a pour vocation de compiler de la donnée afin de la rendre disponible aux services. L'objectif est bien de prendre en compte les besoins de chacune des structures afin de mieux définir la nomenclature de base et qu'ainsi la donnée collectée puisse être remobilisée par chacun aisément.

Pierrick BARBIER, CAPENA, demande si cette donnée sera transférable et transférée aux différentes structures ?

Pablo CASTILLO affirme que c'est une demande qui est intégrée au cahier des charges.

Jean PROU, se dit être gêné par la présentation et la participation de multiples partenaires au sein du projet et son éloignement avec les enjeux du GALPA et des filières pêche et aquaculture. Il s'interroge sur l'inscription du projet au sein du GALPA, quelle est la partie financée par le GALPA et qui répond aux enjeux de la pêche et de l'aquaculture ? L'objectif de la cartographie paraît être bien plus large que les objectifs du GALPA.

Maja LARSEN, Région Nouvelle-Aquitaine, rappelle que le DLAL, dans cette programmation, s'ouvre à l'économie bleue durable. Au sein de ce dispositif on ne peut pas financer des actions purement dédiées à la pêche ou à l'aquaculture sur la production par exemple et qui sont couvertes par d'autres dispositifs FEAMPA. Ici l'inscription du projet au sein du DLAL ne pose pas de question même s'il ne bénéficie qu'indirectement aux filières pêche et aquaculture.

Jean PROU s'interroge également sur les échelles de précisions ciblées par la cartographie.

Pablo CASTILLO répond que pour étudier par exemple la gestion hydraulique il faut une échelle très précise.

Emilie MARIOT, souligne l'intérêt de ce projet et son application dans de nombreux domaines. À ce titre, le CPIE serait intéressé à intégrer le groupe de travail mis en place. Elle ajoute que le fait que la méthodologie soit déployée d'une part sur la Seudre puis sur les marais de l'île d'Oléron et de Rochefort est également intéressant. Sur le territoire de l'île d'Oléron, des questionnements se posent à la fois sur la partie marais ostréicoles mais aussi sur les parties de marais agricoles. Enfin, elle souligne un point de vigilance afin que ce travail axé sur le carbone bleu ne soit pas utilisé à des fins de compensations contrebalançant des projets d'artificialisation ou de modifications des habitats.

Pablo CASTILLO répond que ce n'est qu'un outil qui est proposé et que l'usage de cet outil sera dépendant des gestionnaires. C'est aux gestionnaires de prendre cette responsabilité de ne pas vendre du marais à des entreprises tentées de faire du greenwashing.

Gabrielle MOSSOT rappelle que ce projet est aujourd'hui présenté avec cet axe carbone bleu mais qu'il sera déposé et instruit par la Région avec une dimension plus large et reprenant les différents enjeux des structures intégrées au groupe de travail, cette cartographie devra essayer de répondre au mieux aux différentes applications métier identifiées.

Gabrielle MOSSOT présente le plan de financement et les dépenses présentées pour ce projet.

Le comité technique du 13 février 2026 propose la note de 15/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Forte inscription du projet dans la stratégie du GALPA - Beau projet croissance bleue
- Réel enjeu pour les structures du territoire de bénéficier d'un référentiel cartographie mais attention pas seulement pour la quantification de carbone (gestion hydraulique, foncier ostréicole, biodiversité, aspects sanitaires, gestion des risques etc...). Réelle nécessité de bien déterminer la nomenclature afin qu'elle vienne répondre aux multiples besoins et aux applications métiers des structures du territoire - Rôle du GT.
- Carte est un état des lieux qui doit permettre de venir répondre à différents enjeux
- Revalorisation financière du stage serait la bienvenue

L'avis préalable du service instructeur est daté du 15 décembre 2025 et précise que le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique et aux obligations de publicité.

Arnaud DAUTRICOURT ajoute qu'en effet c'est un projet croissance bleue qui propose un socle commun et qu'il sera nécessaire que la donnée soit libre de droit et qu'elle ne soit pas sous licence.

Gabrielle MOSSOT ajoute que c'est une des conditions des données produites dans le cadre des projets soumis au GALPA et financés via des fonds publics, il faut que la donnée soit publique.

Michel PARENT étant en conflit d'intérêt sur les deux projets proposés par la mission Croissance Bleue, Gabrielle MOSSOT propose qu'un président de séance soit désigné pour procéder au vote des deux projets.

Michel PARENT désigne Philippe MORANDEAU comme président de séance pour voter ces projets.

Avant d'effectuer le vote, Laurent CHAMPEAU s'interroge sur la revalorisation du stage qui avait été soulevée par le comité technique.

Gabrielle MOSSOT affirme que Pablo CASTILLO était en attente d'un retour du service ressources humaines de la CARA pour voir si une revalorisation était possible.

Jean PROU appui les propos de Laurent CHAMPEAU. De plus, il s'interroge sur le pilotage de la mission, est-ce que c'est le stagiaire qui pilote le travail du bureau d'étude ?

Pablo CASTILLO entre de nouveau dans la salle pour être interrogé sur ces éléments et il précise que le pilotage de l'étude est effectué par lui-même mais que son poste étant déjà financé par la Région, son temps de travail ne peut pas être valorisé au sein du dossier. De plus, il précise que concernant la revalorisation du stagiaire, il ne dispose pas du retour des RH mais que ces gratifications sont calculées en fonction de grilles fixes qui ne permettent pas, bien souvent, de marge de manœuvre.

Emilie MARIOT propose que si la revalorisation de la gratification n'est pas possible de voir dans quelle mesure un logement pourrait être mis à disposition du stagiaire.

Pablo CASTILLO répond que le stagiaire recruté est local et n'a pas besoin de logement.

Les membres du GALPA proposent que la revalorisation du stage soit prise en compte et que si cela est possible que ce soit une clause de sélection du projet.

Gabrielle MOSSOT précise que la fiche-projet a été déposée avec un montant arrêté et se tourne vers la Région pour savoir comment le GALPA peut intégrer cette clause.

Maja LARSEN précise que le GALPA peut placer au vote le fait de voter une enveloppe à hauteur de 70 000€ au lieu des 65 750€ proposés dans la fiche-projet pour laisser une marge de manœuvre sur la revalorisation du stage. La fiche projet sera mise à jour en conséquence.

Le Président de séance propose donc de voter le projet sur la base d'une enveloppe de 70 000€ afin d'inciter fortement le porteur de projet à revaloriser la gratification du stagiaire. Néanmoins, si réglementairement cette marge de manœuvre n'est pas possible cette incitation ne sera pas une clause suspensive pour la sélection du dossier et ce dernier sera approuvé sur la base du montant proposé à hauteur de 65 750€.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Michel PARENT, Patrice BROUHARD, Marie-Christine PERRAUDEAU, Christian PITARD, Bruno BESSAGUET et Lionel PACAUD en tant que représentants des collectivités engagées dans le cadre du contrat région encadrant la mission croissance bleues.

Au total 5 lignes de membres votants sont exclues du vote.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 18 votants présents - 5 en conflits d'intérêt = 13

Sur un total de 13 votants on décompte :

- 13 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à l'unanimité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

Il s'avère que Pablo CASTILLO a obtenu le retour du service des ressources humaines de la CARA le lendemain du GALPA et que la gratification proposée est conforme à ce que la réglementation imposée préconise. La collectivité a également prévu l'accès aux titres restaurants dans les mêmes conditions que pour les agents (prise en charge à 60%) et le remboursement des frais de mission.

Au vu de ces éléments, le projet est sélectionné avec son enveloppe initiale.

- **Mon Lopin de Mer et les Métiers de la Mer**

Voir diapositives correspondantes (diap. 25 à 28).

Maître d'ouvrage	Les Petits Débrouillards Nouvelle-Aquitaine Nord		
Fiche action	N°2 « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Projet proposé par l'association Les Petits Débrouillards pour déployer un programme pédagogique auprès d'élèves du territoire sur la base d'un jeu intitulé Mon lopin de Mer. Les petits débrouillards sont une association d'envergure nationale dont objectif est de favoriser auprès de tous - plus particulièrement des enfants et des jeunes - l'intérêt pour la connaissance pratique et la compréhension de leur environnement quotidien par le jeu et l'expérimentation. Mon lopin de mer est un jeu éducatif - serious game développé il y a qq années par le LIENSs et déjà déployé dans des écoles à l'échelle nationale. Ce jeu permet de construire une parcelle d'océan sur la base de ces propres perceptions et de ses interactions avec le milieu. Compréhension des risques, des menaces, des services rendus et des interactions s'opérant sur le milieu. L'association développe un cursus en 7 séances composé de temps d'échanges, de visites, de rencontres avec les professionnels, des séances avec des contenus scientifiques pour une meilleure prise en compte du milieu et des acteurs du monde maritime. L'idée est de donner le goût à la découverte par le biais de l'observation, du questionnement, de la coopération pour développer un regard curieux et critique sur ce qui nous entoure. Temps de restitution prévu, partage entre les classes impliquées et développement d'une action commune. Appropriation - Investigation - Action - Restitution → Réel engagement pédagogique de la part de l'enseignant Travail de coordination dans le montage du projet afin que l'offre proposée n'empiète pas sur le programme des AME proposé par le PNM et mis en œuvre par les associations locales (École de la mer et IODDE) et que ce soit complémentaire. Programme qui sera proposé en priorité aux élèves de collèges et aux écoles ne participant pas aux AME. Programme plus court pourra être imaginé pour les classes pré-AME ou post AME. Projet de deux ans, 10 écoles impliquées 5 IEC et 5 LRRA (250 élèves).		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	10 973.66€	10 973.66€	5 486.83€
Coût total de projet	27 434.16€ TTC pour le GALPA IEC (50%) - 54 868.32€ au total avec GALPA LRRA		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Julie THOMAS, coordinatrice départementale Charente-Maritime Les Petits Débrouillards Nouvelle-Aquitaine, présente le projet.

Laurent CHAMPEAU demande si ce jeu peut être utilisé par des adultes ?

Julie THOMAS répond qu'en effet ce jeu peut tout à fait s'adapter aux adultes.

Philippe MORANDEAU trouve le jeu très intéressant et souligne l'importance de l'éducation à l'environnement des jeunes générations.

Nathalie de POIX, CFPPA, se dit être intéressée par le jeu et un format adapté aux adultes pour son application auprès des élèves du CFPPA car la Région demande dans le cadre de modules transverses une sensibilisation aux enjeux environnementaux et climatiques.

Julie THOMAS répond que ce jeu à été pensé pour un public de plus de 8 ans, ici il sera appliqué à des collégiens mais il s'adapte aussi très bien avec un public adulte.

Laurent CHAMPEAU propose qu'à la prochaine réunion GALPA les présents puissent jouer au jeu.

Jean-Pierre BROCHON, Huitre pédagogique, s'interroge sur les écoles qui seront concernées par le déploiement du jeu.

Julie THOMAS précise que les collèges ne sont pas encore identifiés. L'association a une bonne connaissance des collèges sur le secteur des deux GALPA, aussi ils les démarcheront pour voir leur volonté à adhérer à ce programme.

Jean-Pierre BROCHON se dit être très intéressé par un déploiement du jeu auprès des élèves de la CARA.

Emilie MARIOT précise que le dispositif des Aires Marines Éducatives (AME) est un dispositif qui s'adresse aux élèves du CE2 jusqu'au lycée, il y a par exemple une classe de seconde du lycée de la mer qui est engagée dans une AME, aussi cela offre un large panel d'élèves pouvant être sensibilisé. Elle ajoute que dans le cadre des

échanges qui ont eu lieu en amont du dépôt du dossier entre le PNM, les associations locales et les petits débrouillards, il a été souligné l'importance de cibler des classes plus éloignées du littoral car les classes les plus proches sont plus souvent sensibilisées via les AME. Cela se justifie d'autant plus avec l'intégration de la perspective des bassins versants et du lien terre/mer.

Nathalie DANIEL, Echo-Mer, s'interroge sur le choix du nombre de 5 classes sur chacun des territoires, qu'est-ce qui a motivé ce nombre ?

Julie THOMAS répond que la répartition entre les deux GALPA a été décidée ainsi pour que le même nombre de classes soit concerné. Et en termes de moyens humains de l'association, le fait de cibler 5 classes paraissait correct étant donné qu'il y a 7 séances par collèges et que cela mobilise 2 animateurs à chaque fois.

Nathalie DANIEL demande quelle est la suite à l'issue des deux ans, est-ce que le jeu sera déployé à nouveau ?

Julie THOMAS précise que le jeu continuera à être appliqué et déployé car l'association l'utilise dans d'autres cadres.

Yohan WEILLER précise que le parc est intéressé par le déploiement du jeu au sein des AME et de son adaptation avec l'IFREMER aux enjeux du territoire. Le jeu va continuer à vivre localement.

Laurent CAHMEPAU demande des précisions sur le déroulé du jeu, est-ce qu'il nécessite un encadrement, peut-on l'acquérir pour jouer chez soi ? Existe-t-il une version grand public ?

Julie THOMAS répond qu'effectivement le jeu est conçu pour être animé, il y a un animateur pour plusieurs tables de jeux, ce n'est pas un jeu de société auquel on peut jouer en famille. Julie THOMAS précise que le jeu va être adapté avec l'IFREMER aussi pourquoi ne pas imaginer une version plus grand public pour l'adapter à tous.

Arnaud DAUTRICOURT s'interroge sur le caractère financier, est-ce que la prestation est payante pour les écoles dans lesquelles le jeu va-t-être déployé ?

Julie THOMAS répond qu'ici tout est pris en charge dans le cadre du GALPA, les transports en car, le jeu et son animation. Les collèges concernés pendant les deux ans n'ont aucun financement à injecter.

Gabrielle MOSSOT précise qu'en effet le rôle du GALPA et ce qui est proposé en termes de dépenses est le déploiement gratuit du jeu sur le territoire, le GALPA vient apporter une impulsion à la diffusion de ce jeu sur le territoire. En ce sens les dépenses prévisionnelles du projet sont présentées.

Pierrick BARBIER s'interroge sur la dépense affichée et intitulée ingénierie du jeu, à quoi cela correspond ?

Julie THOMAS précise qu'à chaque fois que le jeu est utilisé, l'association régionale doit reverser un droit d'utilisation au réseau national pour l'ingénierie développée autour du jeu.

Pierrick BARBIER s'interroge également sur le détail des frais de personnel qui sont affichés.

Julie THOMAS précise qu'il y a une mission de coordination et surtout pris en cadre dans le projet, deux animateurs pour le déploiement du jeu sur 2 ans auprès des 10 classes réparties sur les deux GALPA.

Emilie MARIOT s'interroge sur les visites et une possible rémunération des professionnels qui vont accueillir les classes. Elle dit que dans le cadre du CPIE c'est une réflexion en cours car ce sont souvent les mêmes professionnels qui sont mobilisés dans le cadre des visites effectuées.

Julie THOMAS précise que cette dépense n'a pas été intégrée, ici sont affichées par exemple les entrées payantes sur les sites visités comme Fort Royer.

Laurent CHAMPEAU se demande quelle est l'appropriation du jeu par les classes une fois le programme finalisé, comment le jeu vit ensuite ?

Julie THOMAS précise que les boîtes de jeu sont laissées aux classes ayant participé au programme pédagogique et que les enseignants ayant suivi le programme sont ensuite en capacité d'animer le jeu.

Gabrielle MOSSOT présente l'avis technique et propose aux porteurs de projet ainsi qu'aux membres étant en conflit d'intérêt de sortir de la salle pour le vote.

Le comité technique du 13 février 2026 propose la note de 14/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant au sein de la stratégie du GALPA IEC
- Projet s'intéressant à l'ensemble de l'écosystème côtier et aux interactions Homme/Milieu, partage de l'espace, services écosystémiques

- Projet pédagogique bienvenu participant à la prise de conscience sur les aspects changement climatique / biodiversité + effet rebond sur les parents
- Déploiement d'une nouvelle offre pédagogique
- Engouement reconnu pour ces offres (ex : habiter le marais)
- Projet pédagogique impliquant nombreux partenaires du territoire.

L'avis préalable du service instructeur daté du 27 janvier 2026 souligne que le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique et aux obligations de publicité.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet aucun membres présent n'est en conflit d'intérêt.

Aucune ligne n'est exclue du vote.

Sur un total de 18 votants on décompte :

- 18 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à l'unanimité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

Ce projet a été étudié dans le cadre du GALPA La Rochelle Ré Aunis en date du 27 février 2026 et a été approuvé. Ce sont bien ces deux décisions positives qui entérinent la sélection du projet.

CONTEXTE NATIONAL ET EUROPÉEN

Voir diapositives correspondantes (diap. 29 et 30).

- **Courrier à l'attention du Premier Ministre pour défendre le DLAL FEAMPA**

Gabrielle MOSSOT informe qu'un courrier à l'attention du Premier Ministre a été envoyé pour défendre le positionnement du DLAL et du FEAMPA au sein des territoires. L'objectif est d'envoyer ce courrier de façon conjointe par les GALPA nationaux souhaitant adhérer à cette démarche. 22 GALPA ont fait parvenir ce même courrier au Premier Ministre et une copie aux ministères concernés. Les députés, sénateurs et représentants territoriaux ont également été destinataires d'une copie.

Le courrier est joint au CR du GALPA.

- **Prochaine rencontre nationale du GALPA**

N'hésitez pas à vous positionner si vous souhaitez y participer.

AUTRES INFORMATIONS

Voir diapositives correspondantes (diap. 31).

SUITE ET CALENDRIER

Voir diapositive correspondante (diap. 32).

- **Prochain comité de sélection**

Gabrielle MOSSOT souhaiterait réaliser un GALPA au mois de juin ou début juillet afin d'étudier les projets qui sont déjà en construction.

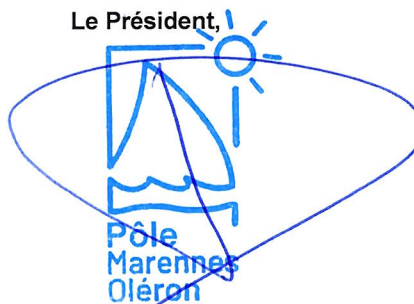
CONTACTS

Monsieur Michel PARENT
Président du Pôle Marennes Oléron
22 rue Dubois Meynardie
17320 Marennes
05 46 47 49 71
www.marennes-oleron.com
www.ilesetestuairescharentais.com

Chargée de mission : Gabrielle Mossot
g.mossot@marennes-oleron.com
05 46 75 23 89
06 16 46 82 06

Fait à Marennes-Hiers-Brouage, le 12 Mars 2026

Le Président,



Michel PARENT